



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

A R R E T E

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 523-1,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 23 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion en application du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié après avis du Comité Social Technique dans sa séance du 20 novembre 2025,

CONSIDERANT les décisions de nomination par promotion interne au choix dans le cadre d'emplois permettant, conformément aux proportions fixées pour ce cadre d'emplois, d'ouvrir à la promotion interne le nombre de 21 inscriptions sur liste d'aptitude pour les agents ayant réussi l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise,

CONSIDERANT l'absence de quota pour l'accès à la promotion interne au choix dans ce cadre d'emplois,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, au choix ou suite à la réussite de l'examen professionnel au titre de la promotion interne pour l'année 2026, les agents dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2 : La publicité de la présente liste d'aptitude sera assurée conformément aux dispositions prévues par l'article 22 du décret n° 2013-593 susvisé.

ARTICLE 3 : Les agents disposent en cas de contestation d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté pour déposer un recours devant le tribunal administratif de Lyon. Les agents peuvent saisir le tribunal compétent via l'application "Télérecours citoyens" : www.telerecours.fr. Dans ce même délai, ils peuvent également déposer un recours gracieux auprès du Président du Conseil régional, cette démarche interrompant le délai du recours contentieux.

Fait à Lyon, le **28 SEP. 2026**

Le Président du Conseil régional

Fabrice PANNEKOUCKE

Admission de réception en préfecture
069-200053767-20260929-LA0926AGMAITRIS-AR
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

ANNEXE

Liste d'aptitude de promotion interne pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial suite à la réussite de l'examen professionnel ou au choix

Année 2026

NOM	NE(E)	PRENOM
Examen professionnel		
ARNONE	CHOINE	Sandy
BALLET		Christophe
BERRET		Adrien
BONNAMOUR		Guillaume
CHAREYRON	CHAREYRON	Valérie
CHEVALIER		Adrien
COLOME		Olivier
DOUSSON		Thomas
DUCRETTET		Eric
ECHARTEA		Peyo
ENDERLIN	DIOP	Salimata
GOUMIDI		Michel
HUBERT		Nicolas
KURAS		Sébastien
LAGOUTTE	DUPRAS	Sylvie
PILLARD		Jean-Baptiste
PIZZELLI		Baptiste
POMA		Alain

Accusé de réception en préfecture
069-200053767-20260929-LA0926AGMAITRIS-AR
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

ROMEUF		Fabien
SALAT		Yannick
TORRENT		Nicolas
Au choix		
ABRIAL		Hervé
ALBERTIN		Gilles
ALLEN		Wesley
AMARA		Djamel
ANCER		Mourad
BARBIER		Jackie
BAROU		Philippe
BARRY		Jérôme
BECHARD		Philippe
BESSAC		Sandric
BOUCHER	BOUCHER	Anne
BUENERD		Christophe
BUSSETTA		Nicolas
CHANUDET		Franck
CHERPIN		Jean-Claude
CORDIER		Christophe
COUTURAT		Christophe
CUCCO		Samuel
DARPHEUILLE		Christian
DEHON		Jean Luc
DUCHET		Kevin
DURAND	DURAND	Corinne

Accusé de réception en préfecture
069-200053767-20260929-LA0926AGMAITRIS-AR
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

DUVERNY		Philippe
FAUSSEMAGNE		Eric
FONTANEZ		Cyrille
FORETAY-GONIN	GONIN	Florence
GARNIER		Loïc
GIRAUD		Anthony
GOSTIAUX	SPARACELLO	Catherine
GUICHARD	GUICHARD	Murielle
GUILLON		Laurent
HUGONNARD-ROCHE		Alex
LABAT		Franck
LAPLACE	DERONZIER	Corine
LARTIGAUD		Patrice
LYONNAIS		Christophe
MARTORANO		Laurent
MERIAT		Denis
MERLIN		Marc
MIEGE	MIEGE	Aurore
MINNAERT		Jacques
MOREAU		David
MURAT		Didier
PAJARES MEMBRADO	PAJARES MEMBRADO	Araceli
PATROUILLER		Stéphane
PIN	SIBERT	Valérie
PIPET		Hervé
ROUSTAN		Jean-Luc

Accusé de réception en préfecture
069-200053767-20260929-LA0926AGMAITRIS-AR
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

SIENTZOFF		Thierry
SOUBEYRAND		Eric
TATANGELO		Daniel
TERZI		Tayeb
TINET	MEGHRAOUI	Malika
VENET		Thierry
VINCENT		Karim
WELSCH	WELSCH	Virginie
YAHIA		Abdelmottaleb